

Declaration bébé, comment faire? merci

Par cessilia, le 28/01/2012 à 03:13

Bonjour,

je vais bientot accoucher et j aimerai savoir comment ca se passe a l'hopital pour declarer le bébé au 3jours ? merci

je suis separer, mon ex est pas la a l'accouchement.

1 de ma famille peut y aller a ma place?

il a fait 1declaration anticipé de grossesse avant notre separation, quel nom mettre? puis je mettre mon nom? merci

ai je avoir ds soucis en passant au jaf si je decide moi du nom et prenom... meme si il s'en fou? merci bcp

Par cocotte1003, le 28/01/2012 à 18:06

Bonjour, le bébé va porter le nom du premier de vous deux qui l'a reconnu, déclaration anticipée comprise. vous pouvez tres bien demander à accoler votre nom. Normalement la maternité fera la déclaration de naissance en fonction des données que vous lui fournirez, sinon un ami, un parent peut aller le reconnaitre, non vous n'aurez pas de problème, il faut bien que le bébé est un prénom, cordialement

Par cessilia, le 28/01/2012 à 18:14

merci se sera 1 de ma famille alors, merci mais moi j'ai pas de declaration car la mairie m'a dit que pour la mere c'est pas necéssaire, c'est fait d'office donc je peux mettre mon nom a moi alors ?

Par cessilia, le 28/01/2012 à 18:16

merci bcp. c 1 de ma famille qui ira alors mais moi j l'ai pas reconnu car pour la mere c'est fait d'office, donc je peux mettre le mien alors? merci

Par Marion2, le 28/01/2012 à 18:22

Bonjour,

En principe ce sont les maternités qui font les daéclarations de naissance, donc personne n'aura à se rendre à la Mairie.

Par cocotte1003, le 28/01/2012 à 19:29

bonjour, oui vous pourrez demander à accoler votre nom, cordialement

Par cessilia, le 28/01/2012 à 23:18

merci bcp a tous pour vos reponses

Par cessilia, le 04/02/2012 à 02:41

oui mais a la naissance mon ex sera pas la, je n ai pas sa declaration anticipé de grossesse car il l'a reconnu en eté car moi la mairie m'a dit que pour la mere c'est fait automatic donc j'en ai pas!

a la naissance comment faire alors? mettre le sien, le mien, ls 2 ???

Par Marion2, le 04/02/2012 à 11:49

Votre nom, c'est vous qui reconnaissez votre enfant à la naissance.

Par cessilia, le 04/02/2012 à 14:26

ok merci marion2. dsl je vs ennui avec ms questions mais a la mairie,d'1 a l'autre,j'ai ds versions differentes!!! ben merci bcp.

Par cocotte1003, le 04/02/2012 à 14:30

Bonjour, à la mairie du lieu de naissance de l'enfant, cordialement

Par cessilia, le 04/02/2012 à 14:41

oui merci bcp

Par Marion2, le 04/02/2012 à 18:43

Il vous a déjà été dit que c'était la maternité qui s'occupait de déclarer l'enfant. Il y a déjà de très nombreuses années que ce sont les maternités qui font la déclaration . Vous signalez à la maternité le nom sous lequel vous souhaitez que voatre enfant soit déclaré.

Par cessilia, le 04/02/2012 à 20:55

ok merci pour tout